



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DE L'APPRENTISSAGE

Fomesoutra.com  
ça soutra!

COEFFICIENT : 04  
DURÉE : 04 H

BAC BLANC RÉGIONAL  
SESSION DE MARS 2026

## SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

SERIE B

*Cette épreuve comporte six pages numérotées 1/6, 2/6, 3/6, 4/6, 5/6 et 6/6.*

**SUJET** : La Couverture Maladie Universelle (CMU) en Côte d'Ivoire est-elle un succès ?

A l'aide de vos connaissances et des documents ci-joints, répondez à la question.

**DOCUMENT 1** : La CMU en Côte d'Ivoire : progrès et réalisations en 2024

Le programme de Couverture Maladie Universelle (CMU) en Côte d'Ivoire continue de se renforcer, comme l'a souligné le ministre de la Santé, Pierre N'Gou Dimba, lors d'une réunion tripartite le 03 septembre 2024 avec le ministère de la Protection Sociale et l'UCP Banque Mondiale. L'initiative de la CMU vise à garantir un accès équitable aux soins pour toute la population ivoirienne. Plus de 14 millions de personnes se sont inscrites à la CMU entre 2023 et 2024, et l'utilisation des services de santé couverts par cette assurance a augmenté de 75 %. Pour renforcer le dispositif, 22 centres d'enrôlement et de production de cartes ont été ouverts, avec l'ajout de camions itinérants pour desservir les zones éloignées. Près de 4 000 agents ont été recrutés pour optimiser la gestion et la distribution des cartes.

Le dispositif offre désormais des consultations, y compris des spécialités médico-chirurgicales, des hospitalisations, des examens d'imagerie (échographie, ECG, radiographies), et des analyses biologiques. Les frais sont réduits grâce à un ticket modérateur (tiers payant) variant de 30 FCFA à 1500 FCFA pour les consultations selon les niveaux de soins. Actuellement, plus de 900 spécialités de médicaments et 170 pathologies sont couvertes, avec une future intégration de l'hypertension artérielle et du diabète. Environ 985 officines privées sont dans le réseau de soins, dont plus de 400 ont une convention avec la Caisse nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

Pour continuer à améliorer le programme, des efforts sont en cours pour adresser certaines préoccupations. Parmi les priorités figurent l'augmentation du taux de cotisation, la disponibilité continue des médicaments, l'optimisation de la digitalisation des données de santé, et le renforcement de l'harmonisation des outils de suivi. Le ministre Dimba a exprimé sa confiance en la capacité du système à relever ces défis pour offrir une couverture encore plus complète et accessible à tous les Ivoiriens.

**Sources** : [www.teamfrance-export.fr](http://www.teamfrance-export.fr) – Date de publication : 13/09/2024

1/6

**DOCUMENT 2 : Pierre Dimba : « Les consultations ont enregistré une hausse de 75% par rapport à 2023 »**

Le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSPCMU), Pierre N'Gou Dimba s'est félicité des avancées remarquables réalisées sur l'enrôlement et l'utilisation de la Couverture Maladie Universelle, ce mardi 03 septembre 2024, à son Cabinet, lors de la réunion hebdomadaire tripartite avec son homologue de l'Emploi et de la Protection Sociale, Me Adama Kamara et l'UCP Banque Mondiale. En effet, de 2023 à 2024, plus de 14 millions de personnes se sont enrôlées à la CMU, des cartes produites et distribuées et l'utilisation de la CMU pour les consultations et soins dans les établissements ont progressé de 75% par rapport à 2023. Sur la même période, 22 sites d'enrôlement et de production in situ ont été installés. Des camions Mobiles de production de carte en service et 4.000 agents ont été recrutés pour le service. A l'entame de son propos à cette rencontre, le ministre Pierre Dimba a exprimé sa gratitude à l'endroit de tous les acteurs impliqués dans la réalisation des objectifs fixés. Notamment, l'enrôlement, la production ainsi que la distribution des cartes et la prise en charge des malades. Rappelons que cette rencontre tripartite est un cadre d'évaluation des activités de la CMU comprenant les ministères en charge de la Santé, celui de la protection sociale et l'UCP Banque mondiale en vue d'une collaboration efficace et pour l'atteinte des objectifs fixés.

**Auteur** : FRANCK K. –

**Source** : Quotidien L'essor ivoirien du 09/09/2024 p 1,4

**DOCUMENT 3 : En Côte d'Ivoire, le bilan en demi-teinte de la CMU**

Lancé en 2019, ce dispositif de protection sociale se heurte à des réticences culturelles, mais aussi à un manque de confiance de la population envers la classe politique. Depuis le lancement en 2019 de son dispositif de protection sociale, appelé couverture maladie universelle (CMU), la Côte d'Ivoire tente de le faire appliquer à l'échelle nationale. Le système est simple. L'individu doit d'abord s'inscrire en mairie, où une carte individuelle lui est remise. Pour l'activer, il doit ensuite s'acquitter d'une cotisation mensuelle de 1 000 francs CFA (1,52 euro) qui lui permet de bénéficier d'une remise de 70 % sur les consultations médicales et sur une large liste de médicaments. Pour les personnes considérées comme « indigentes », la prise en charge passe à 100 %.

La liste des médicaments couverts, qui concernait surtout, au début du dispositif, les antibiotiques et anti diarrhéiques, a été élargie en 2023 aux maladies métaboliques comme le diabète et l'hypertension. Certains traitements particulièrement coûteux, comme les chimiothérapies, ne sont pas pris en charge, mais les autorités sanitaires se targuent de couvrir au moins 90 % du profil épidémiologique, avec plus de 170 pathologies et 900 spécialités de médicaments. Le dispositif, doté d'un budget annuel

de 1 200 milliards de francs CFA, est financé par les cotisations sociales, des apports de bailleurs de fonds internationaux (dont la Banque mondiale), les contributions patronales, ainsi qu'un apport de l'Etat ivoirien.

Sur le papier, les résultats sont encourageants. Le 8 novembre, le gouvernement revendiquait sur le réseau social X quelque 15 millions de personnes inscrites à la CMU, soit plus de 51 % de la population résidant en Côte d'Ivoire. Mais la réalité est plus nuancée. Les professionnels ont certes majoritairement adhéré au dispositif, avec 1 980 établissements de santé publique (soit 60 % d'entre eux) et environ 500 pharmacies privées, selon les chiffres officiels communiqués au Monde par le ministère de la santé. Mais un tiers seulement des personnes inscrites ont reçu leur carte et, parmi elles, moins de 2 millions sont à jour de cotisation. En 2024, seuls 500 000 assurés ont effectivement utilisé les services de la CMU.

### **De fortes disparités territoriales**

« Il y a quand même une évolution : nous n'avions que 2 millions d'inscrits il y a trois ans », souligne Arsène Brou. Vice-président de l'Union nationale des pharmaciens privés de Côte d'Ivoire, il a participé à la mise en place du dispositif et est aujourd'hui membre du comité de suivi. « Mais cette évolution reste assez timide, poursuit-il. Nous sommes surpris du peu d'engouement qu'a rencontré la CMU au sein de la population, en particulier des indigents. Beaucoup sont réticents, d'abord à s'inscrire, puis à activer leur carte. »

Le dispositif souffre aussi de fortes disparités territoriales, les habitants des villes de l'intérieur du pays s'étant avérés plus réceptifs aux promesses de la CMU et plus enclins à activer leur carte que les Abidjanais, habitués à fréquenter les dispensaires communaux et à suivre un parcours de soins formel. « Nous voyons circuler très peu de bons CMU dans les pharmacies d'Abidjan, mais c'est tout le contraire dans les pharmacies du Sud-Ouest notamment, comme à Soubré », détaille Arsène Brou. Dans sa propre officine, il dit ne traiter que « trois ou quatre » bons CMU par mois.

Pourquoi une telle réticence ? « C'est la grande question, soupire le pharmacien. Pourquoi quelque chose qui est offert, avec un plateau technique qui s'est beaucoup amélioré, avec des médicaments délivrés à moindre coût, ne suscite pas une adhésion massive ? Je n'en sais rien. On aurait aimé voir plus de gens profiter de cette main tendue du gouvernement... »

« Une grande partie de la population n'est pas suffisamment informée des avantages et du fonctionnement de la CMU », regrette Edith Kouassi, la directrice générale du dispositif, pour qui la « sensibilisation » n'a pas assez été prise en compte au départ. Le gouvernement a tenté d'y remédier en renforçant sa communication, allant jusqu'à ordonner en septembre 2022 que la carte de CMU devienne obligatoire pour de nombreuses démarches administratives, comme le retrait du passeport et du permis de conduire. Mais la mesure reste peu appliquée dans les faits. Sur les réseaux sociaux, les internautes déplorent aussi les dysfonctionnements et les lenteurs administratives, notamment le délai de délivrance des cartes.

## Concurrence du marché informel

Les réticences sont également culturelles, explique Edith Kouassi. La population n'a pas « la culture de l'assurance » : avant 2019, moins de 5 % de la population était assurée, en vaste majorité des salariés déclarés. Les Ivoiriens sont aussi peu familiers du « paiement anticipé avant de bénéficier des soins dans les services de santé », affirme-t-elle. Sans compter que les patients préfèrent souvent se tourner vers les tradipraticiens plutôt que vers les médecins reconnus par la profession.

A Abidjan, les pharmaciens souffrent aussi de la concurrence du marché informel des médicaments, constitué pour une large part de contrefaçons importées d'Asie. Celles-ci sont moins efficaces, voire dangereuses, alertent les professionnels de santé, et leur prix reste plus élevé qu'un médicament vendu régulièrement avec le rabais de 70 % appliqué par la CMU.

Enfin, le dispositif pâtit d'un manque de confiance envers la classe politique. « Les Ivoiriens sont réticents à s'engager dans une politique publique dont ils ne maîtrisent pas les tenants et les aboutissants, observe le socio-anthropologue Firmin Kra, enseignant-chercheur à l'université Alassane-Ouattara de Bouaké. Ils ne savent pas si le taux de cotisation augmentera, ne sont pas sûrs de l'effectivité des remboursements... Beaucoup estiment que plusieurs promesses politiques n'ont pas été respectées par le passé. Cette méfiance n'est pas un phénomène nouveau. »

Pour promouvoir la politique d'accès à la santé pour tous, Firmin Kra préconise de « continuer de communiquer sur les avantages de la CMU », mais en « dépolitisant le discours, parce que la santé universelle ne doit pas être un produit politique mais un produit social ». « Même dans les pays où la couverture maladie fonctionne bien, comme la France, la mise en place n'a pas été simple, rappelle-t-il. Il faut y aller progressivement, en commençant par réparer le lien de confiance entre les populations et les politiques. »

**Auteur** : Marine Jeannin (Abidjan correspondance) – Publié le 19 décembre 2024 à 19h00 et modifié le 31 janvier 2024 à 11h29 –

**Source** : Le Monde Afrique.fr

### **DOCUMENT 4 : Cérémonie d'enrôlement du personnel des institutions de développement et des partenaires techniques**

Abidjan, le 13 avril 2024 - Le ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture Maladie universelle (CMU), Pierre Dimba, note que plusieurs avancées significatives ont été constatées depuis la phase de généralisation de la CMU, malgré la persistance de certains défis. Il a partagé cette information, le jeudi 11 avril 2024 à Abidjan, lors de la cérémonie d'enrôlement du personnel des institutions de développement et des partenaires techniques, en présence de son collègue de l'Emploi et de la Protection Sociale, Adama Kamara, et de la directrice des opérations de la

Banque mondiale pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, la Guinée et le Togo, Marie-Chantal Uwanyiligira.

Pour Pierre Dimba, à ce jour, 1.779 établissements de santé ont été intégrés, ce qui représente environ 50 % des établissements de santé publics. Des mesures sont en cours pour l'intégration efficace du secteur privé, en débutant par le secteur non lucratif ou médico-social, dans un premier temps. Au total, 60% des établissements de santé conventionnés ont accueilli au moins un assuré CMU présentant sa carte et parmi eux, 82 % ont fourni des services CMU ; 60 % des usagers ayant présenté la carte ont bénéficié de l'offre de services CMU. Le taux d'utilisation de la carte se situe en moyenne à 9,35%. Plus de 900 spécialités de médicaments et 170 pathologies sont couvertes, avec une intégration prochaine dans le panier de soins de l'hypertension artérielle et du diabète. Environ 985 officines privées pharmaceutiques font partie du réseau de soins, dont plus de 400 ont une convention avec la Caisse nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

Cependant, pour Pierre Dimba, des défis majeurs persistent encore en vue d'une meilleure protection de la santé des populations, notamment le défaut de cotisation dans plus de 70 % des cas, principalement en raison de l'informalité du secteur, la disponibilité des médicaments, la digitalisation des données des actes de santé et de médicaments, ainsi que l'harmonisation des outils de suivi ou leur interopérabilité.

**Source :** Dossier : Santé / Couverture Maladie Universelle – Abidjan.net News

### **DOCUMENT 5 : En Côte d'Ivoire, la CMU devient obligatoire malgré ses dysfonctionnements**

Lancée en 2019, la Couverture maladie universelle sera désormais demandée pour de nombreuses démarches administratives telles que le retrait du passeport et du permis de conduire.

*« Pour la première fois dans l'histoire du monde, une carte de couverture maladie universelle ne vous permet pas de vous soigner, mais elle vous permet de voyager ! »* Cette saillie de Tchélé Kobres, un internaute très suivi sur Twitter en Côte d'Ivoire, en dit long sur la polémique que suscite la décision du gouvernement d'imposer à tous les citoyens de souscrire à la Couverture maladie universelle (CMU). Un décret en ce sens a été adopté le 28 septembre en conseil des ministres et l'obligation sera effective dans six mois.

A la surprise des Ivoiriens, la carte d'assuré sera alors demandée pour effectuer de nombreuses démarches administratives : le retrait du passeport et du permis de conduire, l'inscription aux concours d'entrée à la fonction publique, le recrutement dans les secteurs publics, parapublics et privés, et même l'inscription des élèves de 16 ans et plus au lycée.

Pierre Dimba, le ministre ivoirien de la santé, de l'hygiène publique et de la CMU, a annoncé que les citoyens pouvaient s'enrôler gratuitement. Ensuite, ils devront s'acquitter d'une cotisation mensuelle de 1 000 francs CFA (1,50 euro) pour obtenir

70 % de réduction sur certaines consultations et une large liste de médicaments – et jusqu'à 100 % pour les plus démunis. L'enjeu, affirme le gouvernement, est de permettre à l'ensemble de la population de bénéficier de soins de santé de qualité.

Mais une bonne partie des Ivoiriens ne voient pas du même œil cette obligation, alors que la CMU est décriée depuis son lancement, en 2019, pour ses lenteurs administratives et son inefficacité. Le décret vient d'ailleurs souligner un échec : le très faible enrôlement de la population. En trois ans, selon les chiffres du gouvernement, seules 3,5 millions de personnes ont souscrit au dispositif, soit 12 % de la population. Et d'après une étude confidentielle réalisée du 1<sup>er</sup> avril au 31 août par une organisation indépendante pour le compte du gouvernement (et que *Le Monde Afrique* a pu consulter), seuls « 140 000 assurés ont bénéficié des prestations de la CMU ».

**Auteur** : Youenn Gourlay (Abidjan, correspondance) – Publié le 13 Octobre 2022 à 18h00 et modifié le 14 Octobre 2022 à 19h23 –

**Source** : [Le Monde Afrique.fr](http://LeMondeAfrique.fr)